



ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDIQUES

Motion adoptée à Laval

Les adhérents du SNUDI-FO 53, réunis en AG le 8 juin 2016 apportent leur soutien et leur totale solidarité à tous les salariés en grève et appellent l'ensemble des collègues du département de la Mayenne à tout mettre en œuvre pour participer à la journée du 14 juin et à signer la pétition du SNUDI-FO 53. Avec la FNEC-FP 53, et avec l'UD FO 53, ils considèrent que seule une grève franche et massive pourra empêcher la promulgation de cette loi antisociale.

Aujourd'hui encore, certains tentent de diviser et de camoufler la réalité en prétendant que les fonctionnaires ne seraient pas concernés par cette loi.

Or, le gouvernement a intégré au projet de loi Travail un article lui permettant de définir par ordonnances, l'application du Compte Personnel d'Activité aux fonctionnaires. **Le CPA qui substitue un compte personnel aux droits collectifs détruit de fait le statut de la Fonction Publique et tous les statuts particuliers.** Cette loi inverse la hiérarchie des normes pour que les accords locaux l'emportent sur la loi et les règles et droits nationaux.

N'est-ce pas précisément cette logique, faisant prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national, qui commence à se mettre en place dans l'Éducation Nationale avec la réforme des rythmes scolaires et ses Projets Educatifs Territoriaux ?

N'est-ce pas ce que la Ministre tente de nous imposer en **prévoyant de modifier le décret de 2008** définissant nos obligations de service, en y **ajoutant des « missions », en forfaitisant les 108h** (pour préparer les 1607h de la Fonction Publique), qui deviendraient ainsi adaptables, modulables en fonction des projets d'école, des PEDT, des situations territoriales et des choix des collectivités ?

N'est-ce pas ce à quoi nous sommes confrontés lorsque **des élus politiques locaux, opposant le PEdT au code de l'éducation, multiplient les tentatives d'intrusion dans les écoles publiques** (définition locale des horaires de classe, utilisation des locaux scolaires, et particulièrement des salles de classe, organisation de l'APC, mais aussi contenu de l'enseignement) ?

Il s'agit de fait de **la remise en cause des statuts particuliers des PE** au moment même où la ministre de la fonction publique publie un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires.

A la liberté pédagogique individuelle dans le cadre de programmes et horaires nationaux, il oppose l'obligation de s'insérer dans des projets pédagogiques locaux.

De la même manière avec **le protocole PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) et le récent tintamarre médiatique de** la ministre et de ses fidèles collaborateurs autour de la revalorisation indiciaire, le gouvernement prépare la **mise en place du salaire au mérite** et la suppression de l'avancement au choix et au grand choix pour généraliser au plus grand nombre le passage à l'ancienneté en tentant, de plus, de supprimer la notation (contestable en CAPD) pour y substituer une **évaluation définie localement** (en relation avec les PEdT).

Obtenir le retrait de cette loi est non seulement nécessaire mais serait un point d'appui décisif pour obtenir satisfaction sur toutes les revendications que ce soit les salaires, les postes et l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et de toutes les contre-réformes nocives.

Le mardi 14 juin, les enseignants des écoles du département de la Mayenne se joindront aux salariés de toute la France qui monteront à Paris pour le retrait du projet de loi du travail à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL. Le 14 juin c'est la grève interprofessionnelle, la manifestation nationale face au gouvernement autour d'une exigence unique :

Retrait du projet de loi El Khomri !

*Adopté à l'unanimité
Laval, le 8 juin 2016*